**Convocation à l’Assemblée Générale Ordinaire**

**de l’association French Tech Pays Basque**

**Jeudi 19 octobre 2023 à 16h30 au Connecteur à Biarritz.**

Chers adhérents,

Je suis heureux de vous convier à **l’Assemblée Générale Ordinaire de l’association French Tech Pays Basque**qui aura lieu le **Jeudi 19 octobre 2023 à 16h30** au Connecteur à Biarritz.

Les points suivants sont à **l’Ordre du Jour de l’Assemblée générale**:

* Présentation et approbation du rapport d’activité 2022,
* Présentation rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
* Présentation rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées passées le cas échéant ; approbation des conventions réglementées ;
* Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation de l'excédent ;
* Quitus de l'exécution de leur mandat aux membres du BOARD FRENCH TECH PAYS BASQUE et du BUREAU ;
* Approbation du programme d'activité de l'exercice en cours ;
* Ratification de la nomination des membres du conseil d’administration et des membres du bureau proposée lors de l’assemblée générale annuelle du 8 décembre 2022 ;
* Pouvoirs à donner pour effectuer les formalités nécessaires.

L’Assemblée Générale se suivie d’une **Conférence spéciale pour les 10 ans de la French Tech** avec les interventions des entreprises suivantes : Materrup et OVH Cloud, mais aussi de la Sous-Préfète référente de France 2030 et de la Directrice Exécutive de SISTA. Puis nous clôturerons cette conférence par un **AFTERWORK convivial** à partir de 19h30.

Merci de **nous confirmer** **votre présence via ce lien,**ou par mail : [contact@frenchtech-paysbasque.com](mailto:contact@frenchtech-paysbasque.com).

**En cas d'empêchement**, nous comptons pouvez-vous vous nous transmettre **un pouvoir** (afin de vous faire représenter à l’AG au choix : par un autre membre de l'association ou par le président de l’association). Le pouvoir doit nous être renvoyer par mail avant l’AG.

Les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent voter lors de l'Assemblée Générale.

En comptant vivement sur votre présence,

Bien à vous,

Hubert Forgeot

Président **French Tech Pays Basque**